

Municipalité

Votation du 4 mars 2018

La Municipalité de Prilly encourage le corps électoral à voter «NON» à «No Billag»

La Municipalité de Prilly, in corpore, encourage le corps électoral à voter «NON» à «No Billag». Cette initiative, de par la suppression pure et simple de la redevance, provoque un démantèlement gravissime de la diversité et de la pluralité du paysage audio-visuel suisse.

Il y a lieu de préciser que :

- La formation des opinions au travers du débat démocratique serait menacée et influencée par le seul libre-marché, non seulement suisse, mais surtout européen; la porte serait ainsi largement ouverte aux chaînes privées étrangères et à des groupes suisses aux moyens illimités en main que de quelques-uns.
- La couverture de l'information dans chacune des régions du pays serait remise en question. La Romandie ainsi que la Suisse italienne et romanche, de par leur taille réduite, seraient tout simplement biffées de la carte médiatique. C'est clairement une attaque contre la cohésion nationale et la possibilité que nos intérêts romands ne soient plus défendus au travers de médias accessibles à tous.
- Le paysage culturel suisse s'appauvrirait gravement. Les musiciens, les chorales, les comédiens, les artistes seraient touchés par l'abandon des chaînes culturelles et ne retrouveraient nulle part ailleurs le moyen d'être mis en scène et en évidence. Il en sera de même pour la diffusion des événements sportifs.
- Le succès de «No Billag» entraînerait purement et simplement la liquidation de l'actuelle SSR (plus de 6'000 postes de travail), ainsi que la mise en danger de nombreux emplois dans les TV et radios locales. La source de financement (actuelle redevance) ne serait jamais compensée par l'hypothétique et seul recours à des abonnements individuels ou à des nouveaux revenus publicitaires déjà fortement en baisse.

Tous ces éléments poussent l'Exécutif prilléran à se positionner clairement contre cette initiative soumise au vote populaire fédéral ce prochain 4 mars.

Personne de contact pour des renseignements complémentaires :

- Alain Gillièron, Syndic, au 079 347 53 12

Prilly, le 24 janvier 2018